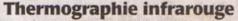
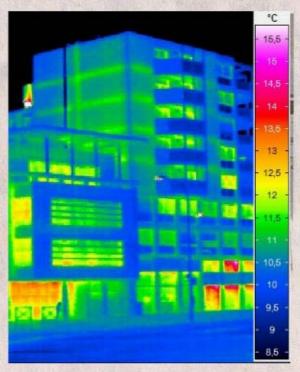
Conférence. Un bâtiment rénové, c'est du CO2 en moins dans l'air

Les bâtiments sont responsables de 23 % des émissions de CO2 et de 46 % de la consommation d'énergie. Si on ajoute à cela que 25 % des toitures ne sont pas asez isolées, il y a urgence à mettre fin à cette perte de consommation qui pollue gravement l'atmosphère. Avant d'entamer des travaux, il est recommandé de faire un audit énergétique. Il se décompose en trois phases : la familiarisation avec le patrimoine, le diagnostic énergétique, les réalisations de «fiches actions». Carbone 21, une entreprise angevine est spécialisée dans ce domaine.



IR Vision de Vezins est spécialisé dans la thermographie infrarouge. Cette technique permet de visualiser immédiatement les défauts des structures (isolation et étanchéité) et d'effectuer un diagnostic thermique.

C'est pour ces raisons que la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC) a choisi d'utiliser prochainement la thermographie aérienne. Elle a pour objectif de mobiliser les partenaires et les habitants du territoire afin d'engager une démarche de développement durable.



Pour montrer l'efficacité de ces démarches en matière de rénovation énergétique d'un bâtiment, I2D Conseils d'Angers apporte son témoignage sur le chantier qui vient d'être terminé à la Caisse d'allocations familiales de la région choletaise (CAF). Ce bâtiment administratif possédait depuis 1989 deux chaudières à gaz. Aujourd'hui, la CAF économise 3 035 € TTC grâce à l'installation d'une chaudière à condensation (+ ou - 10 % suivant les conditions climatiques).

L'investissement s'est élevé à 18 347 € TTC. L'amortissement est estimé à six ans.